

2 orig + 1 copie Compt 10-12 58

Département de la
Charente-Maritime

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Octobre 1958

L'an mil neuf cent cinquante huit à 16 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Royan en session ordinaire sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, d'après convocations faites le 25 Octobre 1958.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Routin, Castelneau, Gaussel Barrot, Couzinet, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Camblong, Domecq, Etcheber, Bourdelle, Narteau, Rochedoux, Chamboulan, Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Guichaoua.

Représenté : M. Pouget par M. Brusset.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées (2 voix contre M. Papeau et M. Guichaoua).

La facture présentée par l'entreprise HEULIN s'élève à 1.003.804 frs alors que les prévisions n'étaient que de 769.765 frs.

Comme d'autre part, la Compagnie des Eaux a fait pour 34.000 frs de travaux, il s'ensuit que le crédit de un million prévu ch XXXVI, art. 2 du budget communal (B.S. 1958) est insuffisant pour régler la dépense. Il manque 37.804 frs

La Commission propose au Conseil Municipal d'approuver :

- la majoration du crédit affecté aux " travaux d'assainissement de la Cité d'urgence" par inscription par autorisation spéciale d'un crédit de 37.904 frs (ch XXXVI, art. 2) à prélever sur le crédit affecté aux dépenses imprévues (ch XXXI)

- l'avenant au marché du 25 Avril 1958 approuvé le 2 Juillet à passer avec M. le Président Directeur Général des Entreprises HEULIN, 301, avenue Léon Bollée Le Mans (Sarthe). Cet avenant portera le marché Heulin de 769.765 frs à 1.003.804 frs.

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 8 décembre 1958
Le Sous-Préfet
signé: illisible

Le Conseil approuve



Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 8 déc. 1958
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué

[Signature]



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

[Signature]

Complément de crédit
pour travaux de la Cité
de lère urgence et
AVENANT HEULIN

58122

380
28.11/8.

SOCIÉTÉ ANONYME DES
ENTREPRISES HEULIN
CAPITAL 220.250.000 FRANCS

le Mans, le 27 NOVEMBRE 1958

**TRAVAUX PUBLICS
BATIMENT**

Siège Social: 17, AVENUE DE L'OPÉRA
PARIS (1^{ER})
TÉL. OPÉRA 70-74 - R.C. SEINE 54 B 44

DIRECTION GÉNÉRALE
301, AVENUE LÉON BOLLÉE
LE MANS (Sarthe)
TÉL. 28-09.73
C.O.P. RENNES 148.96 - R.C. LE MANS 15.13 B

Monsieur LE MAIRE

de ROYAN

(Charente Maritime)

ADRESSER LA CORRESPONDANCE
BOITE POSTALE N° 8 LE MANS

N/ REF. FL/GS

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint, revêtus de
notre signature :

- l'avenant au marché en date du 26/4/1958 et,
- le devis estimatif correspondant aux travaux supplémentaires des travaux
d'assainissement aux logements économiques H L M de la Côte 304.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de
nos sentiments distingués.

Société Anonyme des Entreprises **HEULIN**
au capital de 220.250.000 Frs
Le Directeur des Travaux

AVENANT

au marché en date du 26 Avril 1958 - approuvé le 2.7.58

M. le Député Maire de Royan

à la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Octobre 1958

d'une part

M. HEULIN Emile, Président Directeur Général de la Société Anonyme des Entreprises HEULIN 301 avenue Léon Bollée au Mans (Sarthe) faisant élection de domicile à Royan

d'autre part

CONVIENT CE QUI SUIT :

ARTICLE I - L'entreprise Heulin exécutera des travaux complémentaires de terrassements, de construction de regards, démolition de perrons, vidange de puits perdus, pour la somme nette et forfaitaire de 234.039 frs (deux cent trente quatre mille trente neuf francs) ce qui porte l'ensemble de son marché à la somme de : 1.003.804 (un million trois mille huit cent quatre francs)

ARTICLE II - Les travaux seront exécutés conformément aux stipulations du détail estimatif et quantitatif joint au présent avenant.

L'Entrepreneur,

Fait à Royan, le 8 Décembre 1958

Pr le Député Maire
l'Adjoint Délégué,

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 8 décembre 1958
Le Sous-Préfet
signé: illisible

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 9 décembre 1958
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

L. SEUGNET

LOGEMENTS ECONOMIQUES HLM

de la Cote 304

Travaux d'Assainissement

Détail estimatif des travaux supplémentaires

Terrassement pour construction de 1/2 caniveau	4 m3 608	950	4.377
Construction de 1/2 caniveau à double revers en béton de ciment 12.60 + 8.50 + 8.60 + 8.60	38 ml 55	600	23.010
Fourniture et mise en oeuvre acier pour armature de caniveau	R g 38.80	140	5.432
Collage et coulage de cheminées en béton sur puits perdus	32	3.050	97.600
Confection de plaques en béton de 0,75 x 0,75 pour couverture de puits perdus	5	400	2.000
Percement de trottoir en face de chaque sortie de bac Regard de 0,15 x 0,15 avec dalle	20	2.750	55.000
Vidange de puits perdus	13 h	500	6.500
Démolition de 40 perrons et raccordement de caniveaux	40	750	30.000
Confection de trottoir sur 23 à 2 compris nivel- lement apport de déchets de carrière, cylindrage émulsion de bitume	23 m2	440	<u>10.120</u>
			<u>234.039</u>

Fait à Royan, le 30 Octobre 1958

L'Entrepreneur,

Société Anonyme des Entreprises HEULIN

au capital de 200.000.000

Le Président

Travaux d'Assainissement

AVENANT

au marché en date du 26 Avril 1958 - approuvé le 2.7.58

M. le Député Maire de Royan

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Octobre 1958

d'une part

M. HEULIN Emile, Président Directeur Général de la Société Anonyme des Entreprises HEULIN 301 avenue Léon Bollée au Mans (Sarthe) faisant élection de domicile à Royan

d'autre part

CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE I - L'Entreprise Heulin exécutera des travaux complémentaires de terrassements, de construction de regards, démolition de perrons, vidange de puits perdus, pour la somme nette et forfaitaire de 234.039 frs (deux cent trente quatre mille trente neuf francs) ce qui porte l'ensemble de son marché à la somme de : 1.003.804 (un million trois mille huit cent quatre francs)

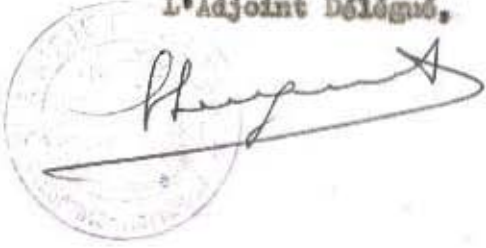
ARTICLE II - Les travaux seront exécutés conformément aux stipulations du détail estimatif et quantitatif joint au présent avenant.

L'Entrepreneur,

Fait à Royan, le 8 Novembre 1958

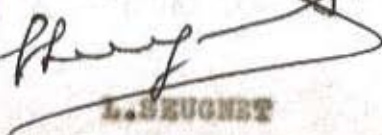
Société Anonyme des Entreprises HEULIN
au capital de 1.000.000 Frs
Le Président Directeur Général,

Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 8 décembre 1958
Le Sous-Préfet
signé: illisible

Pour copie conforme
Maire de Royan, le 9 décembre 1958
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,


L. SEUGNET

LOGEMENTS ECONOMIQUES HLM

de la Cote 304

Travaux d'Assainissement

Détail estimatif des travaux supplémentaires

Terrassement pour construction de 1/2 caniveau	4 m3 608	950	4.377
Construction de 1/2 caniveau à double revers en béton de ciment 12.60 + 8.50 + 8.60 + 8.60	38 ml 55	600	23.010
Fourniture et mise en oeuvre acier pour armature de caniveau	R g 38.80	140	5.432
Collage et coulage de cheminées en béton sur puits perdus	32	3.050	97.600
Confection de plaques en béton de 0,75 x 0,75 pour couverture de puits perdus	5	400	2.000
Percement de trottoir en face de chaque sortie de lino Regard de 0,15 x 0,15 avec dalle	20	2.750	55.000
Vidange de puits perdus	13 h	500	6.500
Démolition de 40 perrons et raccordement de caniveaux	40	750	30.000
Confection de trottoir sur 23 à 2 compris nivel- lement apport de déchets de curvibre, cylindrage à l'aide de bitume	23 m2	440	<u>10.120</u>
			234.039

Fait à Royan, le 30 Octobre 1958

L'Entrepreneur,

Société Anonyme des Entreprises HEULIN

au capital de 200.000.000 F

Le Président Directeur Général,

